



INFO CONFÉDÉRALE

Arrêt maladie et congés payés : un droit à faire valoir avant le 23 avril 2026

Cette info confédérale vise à rappeler le [délai dans lequel les salarié.es, toujours sous contrat, doivent agir en justice pour réclamer des jours de congés payés](#) potentiellement acquis durant des périodes de maladie avant l'entrée en vigueur de la loi DDADUE du 22 avril 2024.

Le Secrétariat général